



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 27, numéro 4

4^s

Histoire et activités de Cavaletti



■ Michael Sabia nommé
président-directeur général
d'Hydro-Québec



Michael Sabia

Me Pierre Marc Johnson et Me Hélène de Kovachich
et Alexandre Charlton Co-Fondateur et directeur des
opérations de Cavaletti, au Club St-James lors de
la levée de fonds de Cavaletti, le 31 mai 2023, qui a
récolté 65,000 dollars.



Où les jeunes autistes découvrent la nature et les plaisirs simples de l'enfance

Cavaletti — un OBNL de Stanbridge East dans Brome-Missisquoi — propose GRATUITEMENT des loisirs adaptés en nature à des enfants de douze ans et moins avec diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) à travers un programme famille et un programme école. En accueillant toute la famille de l'enfant, l'organisme les aide à retrouver un « esprit de famille », un mieux-être, tout en solidifiant le contact avec les autres membres de la fratrie. Nos installations accueillent également des classes d'enfants autistes de la Commission scolaire Val-des-Cerfs. La mission de Cavaletti : offrir des activités physiques, ludiques dans un lieu chaleureux, accueillant où il fait bon s'amuser et se détendre en poursuivant l'atteinte des objectifs de chaque enfant. Par son implication auprès des familles, Cavaletti offre à la communauté un endroit où l'on retrouve la nature et les plaisirs simples de l'enfance. Cavaletti souhaite aussi aider les familles à développer de nouveaux outils pour intervenir auprès de leurs enfants et à voir l'autisme différemment. Chacun de nos donateurs obtient un reçu de don pour fins d'impôts.

Site Web : www.cavaletti.ca

Dons : www.cavaletti.ca/donnez/

Page Facebook : www.facebook.com/cavaletti.loisirs/

Instagram : www.instagram.com/cavaletti.loisirs/

Pour plus d'informations : info@cavaletti.ca

Histoire et activités de Cavaletti

Par André Gagnon

Le 31 mai dernier, de nombreux membres de la communauté juridique se sont rassemblés pour un cocktail de financement qui a récolté plus de 65 000 \$ au profit de Cavaletti¹. Cet OBNL offre gratuitement depuis 7 ans des loisirs adaptés à des enfants de 12 ans et moins ayant un diagnostic de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou à besoins particuliers.

L'organisme a été conçu par Me Hélène de Kovachich, avocate et médiatrice bien connue. Juge à la retraite, anciennement Présidente du Tribunal administratif du Québec, la présidente du Groupe Option Médiation explique : « Passionnée d'équitation j'ai beaucoup lu sur l'utilisation des chevaux pour favoriser le bien-être des personnes fragiles émotionnellement dans leurs relations avec les autres ou au niveau des capacités d'apprentissage. La nature a le pouvoir de calmer et d'apaiser. Je rêvais de combiner nature et chevaux pour permettre aux enfants en difficultés notamment, les enfants avec des Troubles du spectre de l'autisme (TSA) de s'épanouir ».

Recherche de l'offre de services aux enfants vulnérables.

Comment alors mettre à profit la relation entre l'humain et le cheval? Avec son fils Alexandre, également cavalier accompli, ils se forment au Texas à la méthode Horseboy qui se concentre sur les enfants TSA. « En interagissant avec le



CAVALETTI en pleine action. Nom du cheval Dali

cheval, l'enfant -par ce lien- peut développer une motivation à entrer en contact avec son environnement plus large, développant ainsi sa *confiance en lui-même. » Hélène et Alexandre approfondissent leurs connaissances des loisirs pour enfants vulnérables à besoins particuliers : Cavaletti n'est pas un programme d'équithérapie² mais s'inspirera pour la suite de d'autres approches telles le Movement Method, EAGALA et Floor time, les principes de la zoothérapie et les jeux Montessori et Snoezelen. Loisirs Adaptés en nature Cavaletti, est créé en 2016 et offrira gratuitement à ces enfants (et leurs parents) des occasions de bien-être et d'apprentissages dans un contexte ludique, sécuritaire et détendu.

Me de Kovachich, elle-même mère de 3 enfants explique : « Les défis de la parentalité sont multiples, mais un diagnostic TSA, vient les



Petit enfant sur cheval à ressort Cavaletti

décupler. et il existe peu de ressources accessibles pour les familles ayant un enfant autiste. »

En septembre 2016, grâce à l'appui de la Fondation de Sibylla Hesse, du mari de celle-ci François Godbout et de l'époux de Me de Kovachich, Me Pierre Marc Johnson, Cavaletti commence à offrir ses services gratuits à la communauté. Invité par Mireille Tessier et feu (depuis) son mari André Bourbeau, Cavaletti s'installe dans les boisés et les champs de la ferme équestre le Campanile située à Dunham. Alexandre prend la direction des opérations et, avec l'aide d'une équipe de bénévoles, développe des programmes de loisirs adaptés pour ces enfants à besoins particuliers. Il s'agit de faire vivre aux enfants (et même aux parents) des moments de joies simples de l'enfance et d'oublier pour le temps d'un jeu, les rendez-vous médicaux qui souvent n'en finissent plus.

Les enfants TSA éprouvent souvent des difficultés sensorielles. L'approche Cavaletti multiplie les expériences sensorielles qui aident à rendre les enfants plus réceptifs. Ainsi sur 4 acres de boisés, on installe en plus des jeux de ballon, une dizaine de stations ludiques : stations de dessin et art, de cuisine de boue et sable, d'instruments rudimentaires de musique, d'hébertisme, de théâtre... On retrouve la présence rassurante de petits animaux : lapins, chèvres, cheval miniature ainsi qu'un âne que les enfants peuvent approcher en toute sécurité. Formé à la zoothérapie, Alexandre explique que pour ceux ou celles qui le veulent, il sera aussi possible d'approcher en toute sécurité un cheval et même de monter en



CAVALETTI et ses nombreux bénévoles.

double avec un cavalier aguerri, ce qui constitue pour ces enfants un moment extraordinairement enrichissant de maîtrise d'eux même.

Programme famille

Dès sa première année, Cavaletti accueille 8 familles (parents, parfois grands-parents, frères et sœurs d'un ou même deux enfants TSA). En été une fois par semaine pendant un peu plus d'une heure, les enfants viennent s'amuser avec la famille, s'épanouir et développer leurs talents à travers un parcours de jeux sécuritaires et spécifiquement adaptés à leurs besoins. Ces lieux magiques leur offrent de nouvelles expériences et leur permettent de vivre des réussites; la joie souvent s'étend de la veille au lendemain dans le comportement des enfants.

Martine Messier, éducatrice spécialisée, a participé au développement du programme famille de Cavaletti dans le cadre de sa formation. Selon elle, « les enfants sont plus motivés à entrer en relation et à communiquer lorsqu'ils ne ressentent pas de pression et que les interactions sont agréables. C'est pour ça qu'on a voulu susciter la motivation intrinsèque en mettant de l'avant le plaisir. Ils développent ainsi leurs habiletés sociales, ce qui facilite les relations familiales. La nature et les jeux centrés sur les intérêts de l'enfant offrent des opportunités de travailler les apprentissages d'une façon qui a du sens pour lui. ».

Grâce à ces activités amusantes, les enfants prennent des initiatives et développent leur

créativité, leur autonomie et la confiance en soi. La présence d'une accompagnatrice qui leur est spécifiquement attirée ne les empêche pas de ressentir un sentiment de grande liberté en pleine nature. L'initiative est un succès comme en témoigne cet enfant de 9 ans qui à sa dernière visite a laissé un dessin sur lequel il a inscrit : Merci de me permettre d'être moi-même.

Cavaletti offre un moment privilégié en pleine nature aux familles, et il permet également de travailler discrètement -en contexte de jeux- des objectifs propre à chaque enfant comme la motricité fine ou globale, la communication ou la gestion des échecs et des réussites.

Les enfants sont ravis, comme l'affirme Marc, aujourd'hui âgé de 16 ans. « J'ai commencé à aller à Cavaletti au tout début, je devais avoir 9 ans. À cette époque, je ne parlais pas et je n'écrivais pas. J'adore les chevaux depuis toujours et Cavaletti m'a permis de les connaître. Quand j'allais les voir, je passais un moment de jeu qui me rendait heureux. Ça m'aidait à oublier ma tristesse de ne pas pouvoir parler et me faire comprendre. Les gens à Cavaletti m'ont beaucoup témoigné d'amour et de respect. Mon présent maintenant est très différent, car je peux me faire comprendre. »

Programme scolaire

Pendant toute la période scolaire en semaine, Cavaletti accueille depuis 5 ans des classes d'enfants avec des besoins particuliers des écoles du Centre de services Scolaires Val-des-Cerfs (région de Granby, Cowansville et Dunham). Selon le niveau de développement de chaque enfant, des apprentissages sont définis pour poursuivre les objectifs déterminés par les enseignants et les éducateurs spécialisés. Encadrés discrètement par des adultes employés de Cavaletti, enseignantes et éducatrices spécialisées, les enfants, en groupe, sont encouragés à prendre des initiatives à travers le parcours de jeux.

Pour Caroline Van Winden, enseignante auprès d'enfants TSA en classe spécialisée depuis 13 ans et elle-même mère de deux enfants sur le Spectre de l'Autisme, «Cavaletti est une expérience

merveilleuse. Mes élèves adorent! Cavaletti leur propose des activités variées et motivantes qui leur permettent à travers les jeux de faire de multiples apprentissages, autant au point de vue académique qu'au point de vue social. Et ce, sans parler de tout ce que nous pouvons réinvestir en classe par la suite. » Elle note également qu'après une visite à Cavaletti, les enfants sont plus calme. Ils gèrent mieux leurs émotions et il y a moins de comportements problématiques en classe.

Déjà, plus de 40 classes, représentant plus de 300 élèves de même qu'une cinquantaine d'intervenants scolaires et éducateur et éducatrices spécialisé(e)s, ont bénéficié de l'offre de Cavaletti. Fort de son succès, le volet scolaire de Cavaletti s'est élargi au fil du temps. Directeur général adjoint du Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs, Carl Morissette explique que « devant la grande satisfaction manifestée par les intervenants scolaires à l'égard des services de Cavaletti pour nos écoles, et des bénéfices qu'en retirent les élèves nous avons demandé



Me Pierre Marc Johnson et Me Hélène de Kovachich et Alexandre Charlton Co-Fondateur et directeur des opérations de Cavaletti, au Club St-James lors de la levée de fonds de Cavaletti, le 31 mai 2023, qui a récolté 65,000 dollars.



Cuisine de boue



Pirates cavaletti



Enfants avec âne

à Cavaletti d'élaborer un nouveau programme, cette fois pour les classes d'enfants déficients intellectuels.»

C'est ainsi que l'organisme accueille maintenant des classes d'enfants souffrant de déficience intellectuelle moyenne ou légère ainsi que des enfants avec des difficultés graves d'apprentissage.

Pandémie

Pendant la pandémie Alexandre Charlton s'est assuré d'adapter les services au confinement obligé. «Pendant la pandémie : on a laissé tomber personne. Les services de Cavaletti ont été maintenus de façon adaptée. Nous avons créé 8 boîtes d'activités clé en main et offert une formation en mode virtuel pour permettre aux parents d'animer ces activités éducatives tout en restant au foyer». Prêtées en rotation aux familles et soigneusement désinfectées à chaque fois, les boîtes, appelées Cavaletti vient dans ta maison, ont fait le bonheur de parents et d'enfants lors de cette période difficile.

« Idem pour les classes qui ne pouvaient aller à l'extérieur, nous avons développé Cavaletti vient dans ta classe, qui mettait les jeux de Cavaletti à la disposition des enfants confinés à l'école. L'animation était faite par le personnel de Cavaletti et par les enseignantes que Cavaletti avait formées.» poursuit le directeur des opérations de Cavaletti.

« Puis à l'été 2020, nous avons créé une formation sur la méthode de Cavaletti offerte aux parents pour qu'ils puissent eux-mêmes animer notre emplacement leurs jeux rendez-vous en famille puisqu'en tant que bulle familiale, ils n'étaient pas soumis à la restriction de 2 mètres. Et puis nous avons participé avec lapins et chèvres à rassurer les petits dans les séances de vaccination d'écoles sur la rive-sud, à la grande satisfaction des jeunes et aussi des moins jeunes... » conclut-il avec fierté.

Après plus de 7 ans d'existence, Cavaletti continue d'offrir gratuitement ses activités à plus d'une centaine d'enfants TSA ou à besoins particuliers grâce à ses programmes famille et

école. L'organisme accomplit sa mission avec seulement trois employés permanents, un ou deux stagiaires occasionnels et une douzaine de bénévoles dont les 7 membres du conseil d'administration présidé par Me Pierre Marc Johnson, ancien Premier ministre et avocat Conseil chez Lavery et dont est également membre M. François Godbout, juge et avocat à la retraite.

Me Johnson explique « Cavaletti a connu une croissance constante depuis 2016; il a multiplié le nombre de ses bénéficiaires, ses alliances avec des institutions et des organismes communautaires et a diversifié son offre de services à ces enfants vulnérables et leur famille et leur milieu scolaire. Un rapport publié par l'Institut National de Santé Publique du Québec estime que la prévalence du TSA variait considérablement d'une région à l'autre allant de 0,7 % à 1,8 % chez les personnes âgées de 4 à 17 ans. Nous avons des projets en voie de se réaliser ou en planification ». Cavaletti vient en effet de déménager à Stanbridge East, ce qui lui permettra de profiter d'un emplacement dédié exclusivement à ses activités et de se rapprocher aussi des écoles du Haut Richelieu. L'aménagement doit être complété par une nouvelle construction (le « chalet » utilisé en intempéries). Il faut donc le payer... » ajoute Pierre Marc Johnson. Alexandre Charlton précise que les projets de Cavaletti comprennent un rapprochement avec des institutions spécialisées et un rayonnement plus grand auprès du milieu scolaire. Les projets nouveaux ne se réaliseront que si la philanthropie se met de la partie rappelle Me Johnson qui cite la PDG de la Fondation du CHU Sainte-Justine

« La philanthropie est un pilier crucial, et souvent invisible, de notre société. Complémentaires aux fonds publics, les sommes philanthropiques permettent à la société de faire le pas de plus, nécessaire au soutien de notre filet social, nécessaire à l'innovation, nécessaire aux avancées les plus spectaculaires que notre société ait connues. Et parce que le monde dans lequel nous vivons évolue à un rythme fulgurant, parce que les défis socio-économiques sont de plus en plus grands et parce que l'avenir



est rempli d'incertitudes, la philanthropie sera de plus en plus essentielle. Non pas pour se substituer aux fonds publics, mais pour favoriser et accélérer l'émergence de solutions à des réalités complexes »

« L'argent reste le nerf de la guerre », affirme Me. Johnson. « Cavaletti a déjà touché plus de 500 enfants et leur famille tous programmes confondus; Pour boucler chaque année son budget de près de 250 000 \$, Cavaletti doit compter sur la générosité de nombreux donateurs et Fondations ».

Vous souhaitez participer à la réalisation de la mission de Cavaletti et à son développement au bénéfice d'enfants avec de grands besoins? Vous êtes invités à donner généreusement pour soutenir la cause en vous rendant au <https://www.cavaletti.ca/donnez>

¹ Suite web hyper lien www.cavaletti.ca

² Cavaletti : un trésor caché à Dunham, Voix de l'est, 22 octobre 2017

³ L'approche Cavaletti est centrée sur une approche positive du TSA. Revue Fougace, vol 20, no2 juin 2020, Delphine Pérard-Larivée, Jean-Yves Bégin et Eve-Line Bussière : Animaux et nature au service du plaisir et du développement des enfants autistes : les services de loisirs adaptés en nature Cavaletti.

⁴ Cavaletti fait maintenant parti des ressources suggérées dans le site l'Accompagnateur. (L'Accompagnateur est un organisme d'action communautaire autonome qui, par le biais de son site web, outille les parents et proches de personnes handicapées)

⁵ DELPHINE BRODEUR, PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE, de la FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE, dans sa lettre d'opinion publiée dans le journal La Presse le 2 janvier dernier dans la section "forum Affaire"

Volume 27, numéro 4

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2023 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Histoire et activités de Cavaletti

Par André Gagnon..... 3

Les Lurton constituent la plus grande famille viticole du monde

Par Yves Delage..... 9

Lise Malouin

..... 12

**Des équipes des bureaux de Montréal et de Québec conseillent
 Poka Inc. dans le cadre de la vente de l'entreprise de développement
 de logiciels**

..... 14

**Michael Sabia nommé président-directeur général
 d'Hydro-Québec**

..... 16

**Le Jeune Barreau de Montréal remercie l'honorable David Lametti et
 souhaite la bienvenue à son successeur, l'honorable Arif Virani**

..... 18

**Le beurre et l'argent du beurre? – L'incorporation n'affecte pas
 nécessairement le statut de salarié en vertu de la Loi sur les
 normes du travail**

Par Roxanne Cloutier-Peace..... 19

Nouveautés Wilson Lafleur

..... 21

**Me Caroline Blache est nommée présidente du conseil
 d'administration du CAIJ!**

..... 22

Prévisions CMKZ mi-2023 en droit du commerce international

Par André-Philippe Ouellet et Bernard Colas..... 23

**L'ex-patron de la SAAQ, Denis Marsolais, chargé de
 désengorger les palais de justice**

..... 27

**La Loi sur la protection des renseignements personnels (loi 25)
 fait des victimes mais crée de nouvelles relations**

..... 29

**Action pour un accès gratuit et universel aux produits menstruels
 – Journée mondiale pour la santé des femmes et pour la santé
 menstruelle**

..... 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographe
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographe expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Les Lurton constituent la plus grande famille viticole du monde

Source : samyrabbat.com

Par Yves Delage



La famille Lurton; Quelle famille!

J'ai eu le privilège de déguster les vins des Vignobles André Lurton. C'est la famille Lurton qui en est propriétaire, mais laquelle?

En effet, comme le dit le journaliste Philippe Massol dans Le Monde (le New York times de la France), « Lurton est une famille tentaculaire, avec plusieurs générations. C'est un des noms qui résonnent le plus à Bordeaux. Dans n'importe lequel de leurs châteaux, ils font des vins de grande qualité, d'une finesse exceptionnelle. Aussi, on peut dire que les Lurton constituent la plus grande famille viticole du monde, si l'on croise trois facteurs : nombre de personnes, nombre de propriétés indépendantes et qualité des vins. »

Une entête du journal Le Monde est : La dynastie Lurton, plus grande famille viticole du monde. Cinq générations, une quinzaine de vigneron, une trentaine de châteaux, 1 400 hectares...

François Lurton a des vignobles en France, en Argentine, et au Chili. Il est aussi propriétaire de Pardela wine, une entreprise de distribution de vins provenant de plusieurs pays du nouveau monde ainsi que de certains pays d'Europe.

Lucien Lurton, quant à lui, a constitué un petit empire de crus classés et notamment à Margaux : lui et sa famille représentent 240 ha de vignoble à Margaux, propriétaires des châteaux Branne-Cantenac (2e CC), Desmirail (3e CC), Durfort-Vivens (2e CC), la Tour de Bessan (cru Bourgeois), mais aussi de château Climens



André Lurton

(1er CC de Barsac) jusqu'en 2022, et Bouscaut (CC de Graves). Thierry a repris le château de Camarsac, vieux de 700 ans, pour se lancer dans des travaux titanesques de restauration d'une partie qui avait brûlé il y a plus de 50 ans.

Pierre Lurton, fils de Dominique (4ème branche des Lurton) est aujourd'hui un manager comblé, PDG d'Yquem et président du château Cheval Blanc, deux propriétés de la première fortune de France. Il vient aussi d'acquérir, à près de 60 ans, la totalité du château Marjosse, petite chartreuse du XVIIème qu'il convoitait depuis 15 ans.

Mais voilà la famille globale d'André Lurton. Les Vignobles André Lurton n'est qu'une partie de cette gigantesque famille qui, chaque 2 ans, le 1er juillet, organise la « Lurtonnerie » regroupant une centaine de Lurton. La dernière édition de cette fête a eu lieu le 1er juillet 2023.

Pessac-Leognan la Bourgogne de Bordeaux

Cette phrase provient de Mathilde Bazin de Caix-Lurton, directrice générale de Vignobles André Lurton (depuis janvier 2022) qui me dit : « Je fais référence à la « Bourgogne de Bordeaux » pour les Pessac-Léognan car



Le château Bonnet où André Lurton est né

il est rare d'avoir des terres viticoles qui produisent aussi bien de très grands vins blancs que de très grands vins rouges et qu'à Pessac-Léognan il existe des Crus Classés dans les deux couleurs. »

Mathilde pourrait résumer sa conception du vin dans ces quelques mots de l'écrivain Francis Ponge : « Comme de toute chose, il y a un secret du vin ; mais c'est un secret qu'il ne garde pas. On peut le lui faire dire : il suffit de l'aimer, de le boire, de le placer à l'intérieur de soi-même. Alors il parle. En toute confiance, il parle ».

L'appellation Pessac-Léognan a été créée en 1987 en grande part grâce au travail d'André Lurton. Cette appellation est issue de la région des Graves, elle regroupe les 10 communes de la 1^{re} ceinture Sud-Ouest de la ville de Bordeaux (Pessac, Léognan, Cadaujac, Canéjan, Gradignan, Martillac, Mérignac, Saint-Médard-d'Eyrans, Talence et Villenave-d'Ornon). Elle s'étend sur 1600 ha environ (80% cépages rouges 20% cépages blancs) et inclut 70 châteaux viticoles dont 14 crus classés (dont le Château Haut-Brion, premier cru classé de graves en 1855).

Les vins rouges de cette région (Graves jusqu'en 1987) étaient les Clarets tant aimés par les anglais pendant les 300 ans que l'Aquitaine était sous le joug anglais, de 1152 à 1453.

Comme pour le Médoc au nord, le Cabernet Sauvignon est le cépage dominant mais une plus grande proportion de Merlot est utilisée dans l'assemblage. Il y a aussi, dans l'assemblage, du Cabernet franc, du Petit Verdot et du Malbec.

Pour les blancs, c'est du Sémillon et du Sauvignon blanc. Ces blancs sont parmi les meilleurs blancs de France. Pessac-Léognan, c'est à l'ouest mais tout près de la Garonne.

Vignobles André Lurton

Les châteaux des Vignobles André Lurton sont :



le château La Louvière

Château Bonnet est à Grézillac, le village natal d'André Lurton dans le nord de l'appellation Entre-deux-mers. Château Couhins-Lurton est un grand cru classé de Pessac-Léognan comme Château La Louvière, Château de Rochemorin, Château de Cruzeau. Château de Barbe Blanche est dans Lussac Saint-Emilion.

Le vignoble de Château de Barbe Blanche est en conversion Bio.

Dégustation

Le tableau (page suivante) donne une liste de vins que j'ai eu le plaisir de déguster et qui sont (du moins sont en demande de reconduction) à la SAQ :

Tous ces vins sont représentés par Vins Arista, division d'A. Lassonde Inc. Ces vins ne sont presque plus présents à la SAQ. J'ai d'ailleurs acheté la dernière bouteille de Château Bonnet réserve.

À noter, les prix pourraient changer lorsque les produits seront présents à la SAQ. Seul le nouveau Château de Cruzeau est à la SAQ. Je vous parlerai donc de ce produit et du Château Bonnet réserve qui a été mon coup de cœur.

Château de Cruzeau : Ses origines remontent au XVIII^e siècle. C'est en effet sous l'impulsion de Jacques de Cruzeau, important avocat bordelais que naquit ce domaine. Cet homme de loi lui légua son nom et lui insuffla sa vocation viticole. C'est en 1973 qu'André Lurton racheta le domaine dont le vignoble avait quasiment disparu depuis la fin du XIX^e siècle, sous les assauts répétés du phylloxéra. Aujourd'hui, la vigne s'étend sur près de 100 hectares, localisés sur de belles croupes de graves, exposées plein sud, riches en cailloux roulés, offrant ainsi un terroir incroyablement propice à la production de grands vins de Pessac-Léognan, blancs et rouges. Les vins de Cruzeau sont reconnus et appréciés pour leur grande finesse et leur parfaite élégance.

C'est également mon opinion. 2019 en Bordeaux a été une bonne année. On le constate avec ce vin. À sa dégustation, une légère odeur d'Eucalyptus se révélait. Avec des tannins parfaitement fondus, ce vin est donc parfaitement équilibré, il est prêt à boire mais pourrait tout autant attendre encore un autre 6 ans pour être à son apogée. D'un rouge très profond avec de belles larmes, des fruits rouges et une belle longueur en finale. En somme un rapport qualité/prix vraiment bon.

Mon coup de cœur, c'est le château Bonnet réserve. 2018 est un millésime exceptionnel pour le Pessac-Léognan rouge. Il est prêt depuis 2022 mais peut aussi attendre quelques années. Avec 60% de Merlot, c'est un vin envoutant qui enveloppe la bouche avec sa belle rondeur. Ses fruits rouges et ses champignons font de ce vin un accord parfait pour les viandes rouges et blanches comme le veau s'il est un peu relevé. Son rapport qualité/prix est vraiment remarquable. Je vous le conseille pour une découverte de grand plaisir.

Tous les vins de Vignobles André Lurton sont des vins de qualité que vous devez essayer. Pour votre plus grand bonheur.

Bibliographie

Quelle famille! Est une série télévisée québécoise en 179 épisodes de vingt-cinq minutes diffusées du 7 septembre 1969 au 19 mai 1974 à la télévision de Radio-



Mathilde de Caix-Lurton, petite fille de André Lurton

Canada. La série est diffusée en France sous le titre Les Tremblay, quelle famille! à partir du 19 juin 1972 sur la 2e chaîne de l'ORTF.

- <https://www.andrelurton.com>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/André_Lurton
- <https://cluboenologique.com>
- [BORDEAUX FETE LE VIN - Côté châteaux \(francetvinfo.fr\)](http://BORDEAUX_FETE_LE_VIN_Côté_châteaux_(francetvinfo.fr))
- <https://clubdgv.blogspot.com/2017/10/larbre-genealogique-de-la-famille.html>

Nom	R/B	Région	Mill	Cépages	Alc	Gr/L	Prix
Château Cruzeau	R	Pessac-Léognan	2019	Cabernet sauvignon 55%, Merlot 45%,	13,50%	2	26,25\$
Château Cruzeau	B	Pessac-Léognan	2020	Sauvignon blanc 100%	13%	1,3	29,95\$
Barbe Blanche	R	Lussac Saint Émilien	2018	Merlot 80%, Cabernet franc 20%, Cabernet sauvignon	13,50%	1,70	31,25\$
Château Bonnet	B	Entre-deux-Mer	2022	Sauvignon blanc 75%, Sémillon 23%, Muscadelle 2%	12,50%	3,20	18,45\$
Château Bonnet	R	Bordeaux	2019	Merlot 60%, Cabernet sauvignon 40%	13,50%		
Château Bonnet Réserve	R	Bordeaux	2018	Merlot 60%, Cabernet sauvignon 40%	14%	2,00	20\$
L. de la Louvière	B	Pessac-Léognan	2018	Sauvignon B 100%	13%	1,20	33,75\$
Château Rochemorin	R	Pessac-Léognan	2017	Merlot 55%, Cabernet sauvignon 45%	13%	1,90	31\$

Lise Malouin

Après avoir complété ses études au Ruel Business College ainsi que des formations en sciences politiques, en administration, gestion du personnel, elle a occupé successivement des emplois de gérante d'hôtel, d'adjointe administrative et de gestionnaire au sein de deux sociétés de professionnels de Québec. Elle a été membre de l'exécutif du Comité d'entraide aux étudiantes de l'Université Laval, de 1984 à 1991, en vue de rechercher des fonds et octroyer des bourses aux étudiantes en difficulté financière. Conciliant travail-famille-études, elle a complété son baccalauréat en droit en donnant naissance à deux enfants, Maxime et Mélissa Deschênes, tout en travaillant à temps plein. Admise au Barreau en 1990, elle a exercé la profession d'avocate au contentieux civil du Centre communautaire juridique de Québec, sous la raison sociale de Proulx, Malouin et associés jusqu'au mois d'août 2016. Elle a plaidé devant les tribunaux civils et nombreux tribunaux administratifs. Elle a consacré sa carrière d'avocate entre autres à la défense des droits de la personne et de la famille, des enfants et immigrants. Elle a parrainé en 2006, deux avocates venues d'Haïti pour apprendre sur le système de justice québécois en droit de la famille et en droit des personnes. Elle a été marraine de 2003 à 2007, pour des étudiants(es) du secondaire 5, dans le cadre du programme "jeune fonctionnaire d'un jour". organisé par L'ÉNAP.

Avocate émérite, elle s'est vu décerner le 2^e Prix Femme de Mérite, de la YWCA, catégorie Affaires et Profession, remis à une Québécoise au parcours remarquable, qui par son engagement, son courage et sa détermination a fait avancer la cause des femmes et la société dans son ensemble. Elle a reçu le Mérite Christine-Tourigny du Barreau du Québec, pour récompenser son engagement envers la profession,



Lise Malouin

son engagement social et sa contribution particulière à la progression des femmes dans la profession^{3,4}. Elle a été désignée en 2006, membre honoraire du Service d'accueil aux réfugiés de Québec. Elle a été honorée en 2008, en tant qu'une des 400 femmes ayant marqué l'histoire, dans le cadre de l'activité du 400^e de la Ville de Québec⁵, Hommage aux femmes sur la ligne du temps à Québec...400 ans, 400 femmes". Elle a reçu, le 5 novembre 2009⁶, le Prix Robert Sauvé, parmi les membres du réseau de la Commission des services juridiques, pour souligner sa contribution exceptionnelle à la défense du droit des femmes et à la promotion des droits des démunis. En 2011, elle

a été désignée par l'Association des diplômés de l'Université Laval: "Diplômée influente de l'Université Laval". Elle a été récipiendaire en 2014, du 7^e Prix Justitia de la Faculté de droit de l'Université Laval, attribué par la Faculté de droit de l'Université Laval afin d'honorer certains de ses diplômés qui, en plus de se démarquer par leur carrière exceptionnelle, leur engagement social ou universitaire, contribuent au rayonnement de la Faculté et de l'Université.

Elle a siégé sur le conseil d'administration de plusieurs sociétés, dans le domaine professionnel, des affaires et de la culture, et a été très impliquée auprès de plusieurs organisations sociales, et prononcé de nombreuses conférences auprès de divers organismes de la région de Québec. Entre autres, elle a été membre de 2000 à 2009, de la Table de concertation de la Jacques-Cartier, en vue de contrer l'abus, la négligence et la violence envers les personnes âgées. Elle a notamment été membre fondatrice (1993) et Présidente de l'Association⁸ des familialistes du Québec et Présidente de la Maison de la Famille DAC de Québec. Elle a initié en 1994, des démarches auprès de la Cour d'Appel pour que, dans les causes familiales, les parties puissent procéder par voie accélérée, sans mémoires écrits, volumineux et coûteux qui freinaient l'exercice des droits des moins nantis. Membre du conseil d'administration depuis 2002, élue à la 9^e présidence en 2006 de la Maison de la famille DAC, elle a mené avec succès, une campagne de levée de fonds visant à procurer à l'organisme une 10^e nouvelle maison de la famille à Québec, ouverte en 2009¹¹. Élu^e Bâtonnière de Québec en 2002, elle a été membre du Conseil du Barreau de Québec de 1996 à 2004, membre du conseil d'administration provisoire du Centre d'accès à l'information juridique (2001), membre du 12^e Comité administratif (conseil d'administration) du Barreau du Québec (2001-2003), membre du Conseil général (conseil d'administration) du Barreau du Québec (1999-2003). Elle a été membre et présidente de nombreux comités du Barreau de Québec, et, au niveau du Barreau du Québec: membre du conseil de discipline, du Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, du Comité des finances, du Comité des requêtes, du Comité consultatif pour les nominations des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, du Comité des résolutions, du Comité santé mentale et justice, du Comité sur la procédure civile, et plusieurs autres Comités, ainsi que membre du Comité en droit de la

famille de l'Association du Barreau canadien, division Québec. Gouverneure émérite de la Fondation du Barreau de Québec de 2008 à 2015, elle est devenue Gouverneure à vie depuis 2016.

Au cours de son mandat de bâtonnière, elle a lancé le projet 13 "Greffe civil en ligne" dans le but de permettre une meilleure accessibilité et une diminution des coûts. Elle a mis sur pied le Comité ad hoc sur la Cour supérieure en matière pénale et criminelle, en vue d'évaluer la faisabilité de conférences de gestion et préparatoires élargies, pour un meilleur encadrement des procès, une diminution de leur durée et une saine administration de la justice pénale. Elle a mis sur pied le Comité sur les expertises psychosociales, ainsi que le Comité sur l'intégration sociale et droit, afin de sensibiliser les différents intervenants en lien avec des personnes souffrant de maladies mentales ou de déficiences intellectuelles ayant à faire face au système judiciaire, contribuer à élaborer un programme de formation et de sensibilisation à l'intention des juges, avocats, policiers et différents intervenants. Elle a développé plusieurs activités visant à promouvoir l'image et le travail des avocats et avocates du Barreau de Québec, ainsi que l'activité "Une journée dans la vie d'un professionnel du droit" (jumelage d'étudiants avec intervenants du système de justice, juges, greffiers et autres) afin d'assurer la relève. Enfin, elle a initié, en collaboration avec les représentants du ministère de la justice, deux salons de témoins au Palais de justice de Québec, afin d'assurer une plus grande convivialité aux témoins en attente "une première dans les Palais de Justice au Québec".

Honneurs et distinctions

- 2002-2003 - Bâtonnière de Québec
- 2004-2005 - Présidente de l'Association des familialistes du Québec
- 2005 - Prix Femme de Mérite du YWCA, section Affaires et Profession
- 2008 - Mérite Christine-Tourigny du Barreau du Québec
- 2008 - Présidente de la Maison de la Famille de Québec
- 2009 - Prix Robert Sauvé du Barreau du Québec
- 2014 - Prix Justitia de la Faculté de droit de l'Université Laval
- 2019 - Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour mérite exceptionnel

Des équipes des bureaux de Montréal et de Québec conseillent Poka Inc. dans le cadre de la vente de l'entreprise de développement de logiciels

Dans un environnement commercial difficile pour les entreprises technologiques, des équipes juridiques des bureaux de Montréal et de Québec de Norton Rose Fulbright ont conseillé avec succès la société québécoise Poka Inc. (Poka) dans le cadre de la vente de ses actions à IFS World Operations AB.

« Nous nous réjouissons d'avoir soutenu Poka dans le cadre de cette transaction grandement fructueuse », a déclaré Emmanuel Grondin, associé de Norton Rose Fulbright à la tête de l'équipe dédiée au dossier. « Il s'agit d'une opération importante qui témoigne de la forte demande associée au logiciel proposé par Poka à ses clients. Nos équipes juridiques ont collaboré étroitement alors que Norton Rose Fulbright a soutenu Poka en lui prodiguant des conseils stratégiques au cours d'un processus intense qui a mené à la décision de vendre l'entreprise. Dans cet environnement économique volatil, l'agilité et la précision sont cruciales, et cette opération a été conclue et réalisée rapidement. Un tel résultat ne pouvait être obtenu qu'avec une équipe de direction chevronnée soutenue par une équipe juridique externe dévouée et des conseillers financiers ayant d'une connaissance approfondie du secteur. »

L'équipe de Norton Rose Fulbright était dirigée par Emmanuel Grondin et Julia Godolphin (fusions et acquisitions) et comprenait Antoine Desroches (fiscalité), Jérôme Landry, Louis-Philippe Desjardins, Stefanie Thibert, Philippe Carignan, Charles-Antoine Renaud et Mélanie Lefebvre (fusions et acquisitions), Nikita Stepin et Roxanne Caron (propriété intellectuelle, cybersécurité et protection des renseignements personnels) et Éric Lallier (droit de l'emploi et du travail). Norton Rose Fulbright est fier d'avoir représenté Poka pendant plus d'une décennie, de sa création jusqu'à ce moment charnière, tout au long de son incroyable croissance, notamment avec le soutien du regretté François Duscheneau et de Jérôme Landry lors de ses principales rondes de financement.

« Je suis ravi de l'issue de ces négociations, qui permettra de créer des fondations encore plus solides pour notre entreprise en vue de soutenir nos clients à l'échelle mondiale. Je voudrais remercier l'équipe d'avocates et d'avocats chevronnés de Norton Rose Fulbright pour l'excellence de leur travail et de leurs conseils dans le cadre de cette opération et tout au long de notre relation durable née tout juste après la création de notre entreprise », a indiqué Alexandre Leclerc, cofondateur et directeur général de Poka.

Poka offre une plateforme de travailleurs connectés unique permettant aux entreprises d'établir une connexion numérique entre leurs activités liées aux usines et à l'équipement et les travailleurs de manière à ce qu'ils puissent consulter de l'information en temps réel sur les machines et les procédures en vue d'améliorer leur formation et de leur fournir un soutien sur place en temps réel. Au moyen d'appareils mobiles, les travailleurs d'usine connectés qui utilisent les solutions de Poka peuvent facilement accéder à des instructions de travail numériques, remplir des listes de vérification, partager des connaissances et des mises à jour importantes sur la production et collaborer pour résoudre des problèmes. Le logiciel jouit d'une grande popularité et aide les entreprises à réduire les coûts de formation et le temps d'arrêt des équipements.

L'activité en fusions et en acquisitions continue de foisonner, les sociétés de capital d'investissement menant la marche. Notre groupe canadien de droit des affaires continue d'être un chef de file dans le secteur et de soutenir les clients dans le cadre d'opérations aux enjeux élevés. Norton Rose Fulbright a publié un rapport sur les tendances et risques en matière de fusions et acquisitions à l'échelle mondiale (disponible en anglais seulement). L'opération impliquant Poka témoigne du fait que la transformation numérique et les nouvelles technologies attirent les investisseurs même dans les périodes difficiles.

Mot de la directrice générale, Me Emmanuelle de Champlain



Je suis heureuse de vous accueillir sur le site Web du Centre communautaire juridique de Montréal.

En parcourant notre site, vous découvrirez tous les services juridiques que notre équipe d'experts peut vous rendre. Vous y trouverez également l'information nécessaire pour préparer votre visite à nos bureaux ainsi que les coordonnées de nos différents points de service.

Je vous invite à venir rencontrer notre équipe d'avocats et d'employés. Vous constaterez comme moi que vous serez accueilli par une équipe dynamique et compétente dont l'approche permet à chaque client de se sentir écouté, impliqué et accompagné à chaque étape du service.

Bonne visite !

Emmanuelle de Champlain
Directrice générale

Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec l'ABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne. Acquérez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière !



Devenez membre:
www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
Division du Québec

Michael Sabia nommé président-directeur général d'Hydro-Québec

Source : Revue de presse Hydro-Québec,
31 mai 2023

Le gouvernement du Québec nomme M. Michael Sabia à titre de président-directeur général d'Hydro-Québec. Il entrera en fonction le 1er août 2023. Cette nomination fait suite à la recommandation du conseil d'administration de l'entreprise. M. Sabia deviendra également membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

M. Michael Sabia intégrera Hydro-Québec avec une importante expérience à titre de gestionnaire et d'administrateur, tant dans le secteur privé que public. Il a occupé, de 2009 à 2020, le poste de président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ses 11 années à la tête de la Caisse ont notamment été marquées par une croissance des actifs de du groupe ainsi que par la consolidation de son rôle comme un acteur économique de premier plan pour le Québec. M. Sabia occupe, depuis 2020, la fonction de sous-ministre au ministère des Finances du Canada. Par le passé, il a aussi occupé, notamment, les postes de président du conseil d'administration de la Banque de l'Infrastructure du Canada et de président et chef de la direction d'Entreprises Bell Canada.

Citations :

« Notre gouvernement est engagé à réaliser la transition énergétique pour que le Québec devienne un leader de l'économie verte. Hydro-Québec a un rôle très important à jouer dans cette transition vers l'économie de demain. J'ai confiance que Michael Sabia saura, comme



Michael Sabia

il l'a fait lors de son passage à la Caisse de dépôt et placement du Québec, mettre son expérience et son expertise au profit de notre nation afin de bâtir un Québec plus vert et plus prospère. »

— François Legault, premier ministre du Québec

« Avec ses talents de gestionnaire reconnus, son esprit stratégique et son expérience à la tête de très grandes organisations, M. Sabia a la feuille de route idéale pour relever les nombreux défis qui attendent

la société d'État. Avec la demande d'énergie de plus en plus importante, Hydro-Québec devra être plus agile et innover dans cette importante période de transition énergétique. M Sabia est une candidature de choix pour exécuter la transformation nécessaire d'Hydro-Québec.»

— Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

«De grands défis et de belles occasions attendent Hydro-Québec au cours des prochaines années. Le Conseil d'administration est enthousiaste à l'idée de collaborer avec Michael J. Sabia, alors que notre société d'État se trouvera au cœur de la transition énergétique du Québec. Ses compétences diversifiées et son parcours exceptionnel constitueront des atouts précieux dans l'atteinte de nos ambitions collectives. Je suis convaincue qu'Hydro-Québec sera entre bonnes mains avec M. Sabia aux commandes.»

— Manon Brouillette, présidente désignée du Conseil d'administration d'Hydro-Québec (entrée en fonction le 2 juin 2023)

« Nous vivons dans un monde en changement qui nous invite à faire preuve d'ouverture et à évoluer avec lui. Je suis très heureux de me joindre à la grande équipe d'Hydro-Québec dans ce contexte et je suis convaincu que nous saurons, ensemble, agir au bénéfice de la population québécoise. Je remercie le Conseil d'administration et le gouvernement du Québec pour leur

confiance. J'entreprends ce mandat avec humilité et détermination en sachant pouvoir compter sur des gens compétents et engagés. »

— Michael J. Sabia, nouveau président-directeur général d'Hydro-Québec

Hydro-Québec est heureuse d'accueillir Manon Brouillette comme présidente de son conseil d'administration



Mme Manon Brouillette

Le Conseil des ministres a procédé plus tôt aujourd'hui à la nomination de Mme Manon Brouillette au poste de présidente du Conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Manon Brouillette œuvre depuis plus de 20 ans à la tête d'entreprises dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies, dont Videotron et Verizon. En tant que dirigeante, elle a acquis une solide expérience en transformation organisationnelle dans des contextes de croissance rapide et de perturbation des marchés, tout en faisant évoluer les modèles d'affaires et l'expérience client.

Manon Brouillette entrera en fonction le 2 juin prochain pour un mandat de 5 ans. Avec les autres membres du Conseil et le gouvernement du Québec, elle poursuivra le travail en cours qui conduira à la nomination du nouveau ou de la nouvelle pdg.

Le Jeune Barreau de Montréal remercie l'honorable David Lametti et souhaite la bienvenue à son successeur, l'honorable Arif Virani

Le Jeune Barreau de Montréal (ci-après le « JBM ») tient à remercier chaleureusement l'honorable David Lametti pour son engagement et son travail inestimable en faveur d'un système de Justice plus équitable et inclusif. À la suite du récent remaniement ministériel, il quittera son poste de ministre de la Justice du Canada et sera remplacé par l'honorable Arif Virani, député de la circonscription de Parkdale—High Park.

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable David Lametti a contribué de manière significative à l'amélioration du système judiciaire canadien. Son expertise et sa vision progressiste ont permis l'introduction de plusieurs projets de loi visant à rendre la justice plus accessible et inclusive et à renforcer la représentation des communautés marginalisées au sein des divers organes judiciaires et commissions d'enquête. Sa volonté de garantir une justice équitable et inclusive pour tous mérite notre reconnaissance ainsi que notre admiration.

Le JBM tient également à féliciter l'honorable Arif Virani pour sa nomination à titre de ministre de la Justice et procureur général du Canada. Avant son élection, le ministre Virani a fait carrière en tant qu'avocat en droit constitutionnel et défenseur des droits de l'homme et de la justice sociale. Depuis 2015, le ministre Virani a



L'honorable David Lametti



L'honorable Arif Virani

occupé diverses fonctions de secrétaire parlementaire. Il a notamment été secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, un rôle dans lequel il a activement promu l'accès à la justice, amélioré le financement de l'aide juridique et lutté contre les barrières systémiques au sein du système judiciaire. Parallèlement, il a également été un fervent défenseur de la lutte contre le racisme systémique à la Chambre des communes. Le JBM est donc convaincu que sa nomination est un pas vers la bonne direction dans la poursuite d'un système de justice plus équitable et plus accessible pour tous. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouveau rôle et nous nous engageons à travailler avec lui pour améliorer l'accès à la justice.

Le beurre et l'argent du beurre? – L'incorporation n'affecte pas nécessairement le statut de salarié en vertu de la Loi sur les normes du travail

Par Roxanne Cloutier-Peace

Une personne qui forme une compagnie à qui les traitements sont versés peut-elle être qualifiée de salariée?

Le 3 février 2023, le Tribunal administratif du travail (« TAT ») sous la plume du juge administratif Yves Lemieux dans la décision *Jobidon c. Centre Dentaire Patrick Canonne inc.*, 2023 QCTAT 479 répond par l'affirmative à cette question.

Cette décision nous rappelle que le statut fiscal n'a pas automatiquement un impact sur le statut de « salarié » d'un individu en vertu de la Loi sur les normes du travail (« LNT »).

Les faits

Le plaignant est chirurgien-dentiste et travaille pour la défenderesse Centre Dentaire Patrick Cannone inc. depuis plusieurs années. Au cours de son emploi, il incorpore une compagnie en son nom à qui les chèques pour ses honoraires professionnels sont émis.

En 2019, le plaignant est informé par le propriétaire de la clinique qu'il ne travaillera plus pour l'entreprise.

Le plaignant dépose une plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante en vertu de la LNT, laquelle est accueillie par le juge Lemieux. Puisque l'employeur n'invoque aucune cause juste et suffisante pour la fin d'emploi, la seule question en litige est le statut de



Roxanne Cloutier-Peace
Avocate

salarié du plaignant.

Décision du tribunal

Le juge rappelle que la LNT étant une loi d'ordre public, les parties ne peuvent y déroger et qualifier leur relation contractuelle elles-mêmes. La considération principale demeure la réalité de la relation des parties.

Le tribunal devait donc identifier s'il existait un lien de subordination juridique entre le donneur d'ouvrage et le plaignant en analysant l'ensemble des circonstances présentes. Ainsi, selon le juge Lemieux, l'absence de déduction à la source et le fait que les honoraires du plaignant étaient payés au nom de sa société ne faisaient pas obstacle à la reconnaissance du statut de salarié aux fins de la LNT. En effet, l'interprétation des termes « salarié » et « entrepreneur » sous les lois fiscales

ne correspond pas à celle en vertu de la LNT.

Dans cette affaire, le juge retient que le plaignant n'avait aucun risque de pertes, car celui-ci était entièrement assumé par la clinique. De plus, il était attendu du plaignant que celui-ci exécute lui-même la prestation de travail, notamment en raison de ses obligations professionnelles. De plus, les services offerts par le plaignant en sa qualité personnelle faisaient partie intégrante de la personne morale qu'il avait constituée. Finalement, le plaignant se rapportait au propriétaire de la clinique pour se voir autoriser des vacances. Il était également tributaire de la disponibilité des anesthésiologistes de la clinique et des rendez-vous qui lui étaient assignés. Le juge Lemieux conclut donc que le plaignant est un salarié en vertu de la LNT et accueille sa plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante.

Le juge distingue cette situation de fait de celle dans l'affaire Dazé^[1] où le demandeur avait constitué une compagnie et, par le biais de cette société, embauchait des livreurs qu'il payait à même s'est revenus de l'entreprise qu'il alléguait être son employeur.

Discussion

Le juge Rochon dans sa dissidence de l'arrêt *Services financiers FBN c. Chaumont*, [2003] RJDT 17 (QCCA) s'exprimait ainsi:

« [18] On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.
[19] Celui qui, pour des raisons financières, fiscales ou légales, décide de son plein gré de constituer une société par actions, ne peut « lorsque la bise fut venue » troquer sa veste corporative pour le manteau du salarié et réclamer la protection que la loi n'accorde qu'à ces derniers. »

Malgré ces commentaires, les juges majoritaires dans cette affaire étaient plutôt d'avis qu'il importe de lever le voile corporatif lorsque des circonstances exceptionnelles permettent de conclure au statut d'employé^[2]. Un exemple courant de « circonstances exceptionnelles » est lorsque la constitution en société est imposée par l'employeur pour se décharger ou échapper à ses obligations légales^[3].

L'affaire Jobidon est notable en ce que le juge Lemieux n'applique pas le test des « circonstances exceptionnelles » et procède plutôt à une analyse globale de l'ensemble

des circonstances.

Ce qu'il faut retenir

Les entreprises doivent demeurer sensible à la réalité suivante : la qualification d'un contrat comme étant un contrat de service, de sous-traitance, d'entreprise ou de consultation ainsi que les termes utilisés dans ces ententes, tels que « travailleur autonome » ou « travailleur indépendant », ne peuvent faire échec à l'application de la LNT et à la qualification de salarié en vertu de cette loi si le travailleur est traité et agi comme un salarié, c'est-à-dire, s'il y a bel et bien un lien de subordination.

De plus, le fait de contracter avec une personne morale, l'absence de déduction à la source, et le traitement fiscal d'un individu en tant que travailleur autonome ne sont pas déterminants quant à la qualification ou non de salarié.

Chaque cas est un cas d'espèce, mais nous pouvons de manière générale déceler que, lorsque la société incorporée peut effectuer la prestation de travail en embauchant plusieurs individus et que l'exécution personnelle n'est pas une considération de la relation contractuelle, l'incorporation fera échec à la qualification de salarié.

À l'opposé, lorsque la relation juridique laisse entrevoir une relation de subordination et que l'exécution personnelle du travail par l'individu spécifique est une considération principale à la conclusion du contrat, l'incorporation ne fera pas automatiquement échec à la qualification de salarié.

En cas d'ambiguïté sur la nature du lien juridique entre les parties, la prudence est donc de mise. Les entreprises peuvent rapidement se trouver à contrevenir à leurs obligations en vertu de la LNT et peuvent s'exposer à des recours en vertu de cette loi si la relation juridique avec un travailleur indépendant n'est pas bien qualifiée. Pour en savoir davantage et pour toutes questions liées à vos relations contractuelles avec des travailleurs qualifiés d'autonomes et/ou incorporés, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe.

^[1] *Dazé c. Messageries dynamiques*, 1990 CanLII 3522 (QC CA);

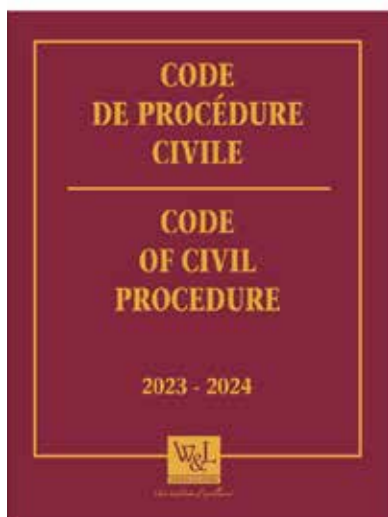
^[2] *Services financiers FBN c. Chaumont*, 2003 CanLII 24474 (QCCA);

^[3] *Dicom Express inc. c. Paiement*, 2009 QCCA 611, paras 20 à 21; *Conseillers en informatique d'affaires CIA inc. c. 4108647 Canada inc.*, 2012 QCCA 535, par. 36; *Burrier Pincombe c. Immunotec inc.*, 2011 QCCS 5090, par. 70

Nouveautés

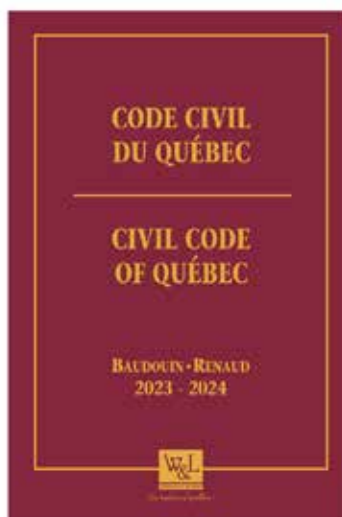


Une tradition d'excellence!



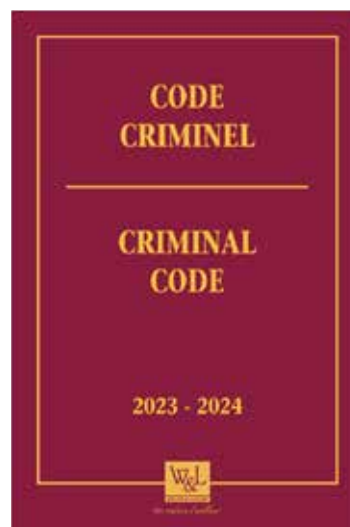
Code de procédure civile - Code of Civil Procedure
2023-2024
Version reliée - Bound version

[En savoir plus](#)



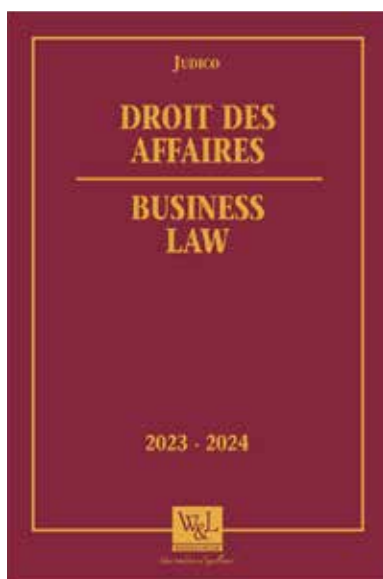
Code civil du Québec - Civil Code of Québec
2023-2024
Version reliée - Bound version

[En savoir plus](#)



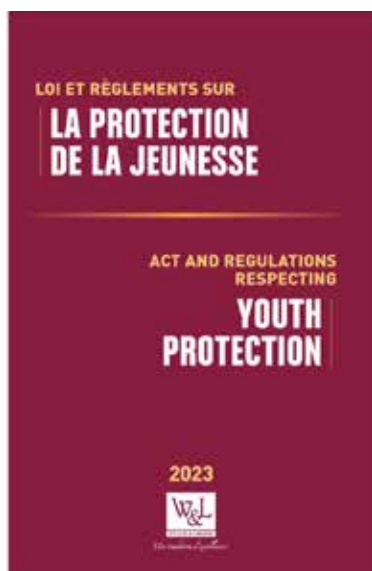
Code criminel - Criminal Code
2023-2024
Version reliée - Bound version

[En savoir plus](#)



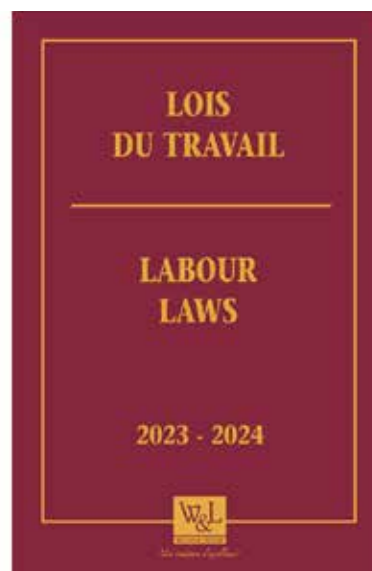
Droit des affaires - Business Law
2023-2024
Version reliée - Bound version

[En savoir plus](#)



Loi et règlements sur la protection de la jeunesse
Act and Regulations Respecting Youth Protection
2023

[En savoir plus](#)



Lois du travail - Labour Laws
2023-2024
Version reliée - Bound version

[En savoir plus](#)

Me Caroline Blache est nommée présidente du conseil d'administration du CAIJ!

Le CAIJ est heureux d'annoncer l'élection de Me Caroline Blache à titre de présidente du conseil d'administration.

Me Caroline Blache a été désignée en juin 2021 par l'Association des avocates et avocats de province pour agir à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration du CAIJ.

Depuis 2012, Me Blache est la directrice générale du Centre communautaire juridique Lanaudières-Laurentides. Elle est responsable de la coordination des 9 bureaux d'aide juridique de son centre, administre la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services et maintient un lien étroit et constant avec les différents partenaires en vue d'améliorer constamment l'accessibilité à la justice et la protection des citoyens.

L'implication soutenue de Me Blache est en parfaite corrélation avec la volonté du CAIJ, soit d'être présent et au cœur de la communauté juridique. Elle a notamment été la présidente de l'Association du Jeune Barreau Laurentides-Lanaudière, Bâtonnière de la section Laurentides-Lanaudière, membre du Comité Exécutif du Barreau du Québec, du Comité des finances et du Comité des requêtes. Elle a siégé au comité exécutif de l'Association du Barreau Canadien, division Québec, et a été présidente de l'Association des avocates et avocats de province.

Elle est présentement administratrice au sein du conseil d'administration de Centraide Laurentides et siège au comité de gouvernance de cet organisme. Depuis juin 2022, Me Blache s'est jointe au conseil d'administration



Me Caroline Blache

du Centre de justice de proximité Laval-Laurentides-Lanaudière.

Conseil d'administration 2023-2024

Le conseil d'administration du CAIJ est composé de membres désignés par le Barreau de Montréal, le Barreau de Québec et l'Association des avocats et avocates de provinces. Les membres du conseil d'administration 2023-2024 sont :

- Me Caroline Blache, présidente
- Me Gina Blanchet, vice-présidente
- Me Nathalie Rizcalla, secrétaire-trésorière
- Me Alain Ricard, président sortant
- Mme Anne-Isabelle Roussy, administratrice
- Me Kim Nguyen, administratrice
- M. le juge Frédéric Pérodeau, administrateur
- Me Laurent Fréchette, notaire émérite, TEP, membre invité

Prévisions CMKZ mi-2023

en droit du commerce international

CMKZ remercie André-Philippe Ouellet et Bernard Colas pour la préparation de ce blogue de concert avec l'équipe.

La mi-année est l'occasion de mettre à jour les développements anticipés par CMKZ en 2023 susceptibles d'affecter les entreprises canadiennes ouvertes sur le monde.

Canada

Le plus grand événement à venir en matière commerciale pour le Canada sera la signature d'ici fin 2023 ou début 2024 d'un accord commercial « des premiers progrès » avec l'Inde qui porterait uniquement sur certains secteurs de l'économie dont les minéraux critiques, les technologies propres, les énergies renouvelables et l'intelligence artificielle. Ce premier accord devrait être suivi d'un accord global ainsi que des accords spécifiques en matière de service, p. e.x, l'ouverture de campus universitaires en Inde.

Le Canada a également entamé des discussions avec Taïwan dans la foulée de l'accord conclu entre l'île et les États-Unis. Les premières rondes de négociation devraient débuter d'ici fin 2023. Autrement, les autres négociations du Canada semblent faire du surplace. Les négociations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est piétinent notamment en raison de la volonté du gouvernement canadien d'inclure des considérations liées au genre et aux normes minimales du travail. L'Australie et la Nouvelle-Zélande y sont toutefois parvenues en faisant certaines concessions, ce qui pourrait inspirer les négociateurs canadiens dans la poursuite des discussions.

Il en va de même pour les négociations avec le Royaume-Uni qui vient toutefois d'adhérer au Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Le gouvernement du Canada, dans le cadre de la loi C-47 sur la mise en œuvre du budget, propose d'élargir la portée des sanctions économiques pour y inclure un plus grand nombre d'entreprises contrôlées par des personnes désignées en élargissant la définition de « contrôle ». Le texte est en cours d'examen par le Sénat.

Et bonne nouvelle pour les entreprises actives au niveau international, le Canada vient d'adhérer à la Convention Apostille qui entrera en vigueur le 11 janvier 2024 ce qui facilitera grandement l'authentification de documents publics canadiens comme les documents corporatifs et d'exportation

Prévention du travail forcé

Les entreprises actives au Canada ou y important des biens auront un devoir de diligence accrue. En effet, dès le 1er janvier 2024, les entreprises rencontrant deux des trois critères suivants (20 millions\$ d'actifs, plus de 250 employés et/ou plus de 40 millions\$ en revenus) auront des obligations de déclarations supplémentaires en lien avec le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. La loi S-211 vise à faciliter la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. Plusieurs autres pays occidentaux imposent des obligations similaires à leurs entreprises.

Différends commerciaux du Canada

Dans la deuxième moitié de 2023, le Canada sera à nouveau défendeur en lien avec la gestion des quotas laitiers octroyés à des étrangers. Le Canada croisera le fer avec les États-Unis qui ont amorcé de nouvelles consultations au titre de l'ACÉUM. Les États-Unis estiment qu'une récente décision en leur faveur n'a pas été correctement mise en œuvre. Le Canada devra également défendre la gestion de ses quotas lors du premier différend au titre du PTPGP initié par la

Nouvelle-Zélande. Enfin, une éventuelle contestation de la loi sur la diffusion continue en ligne par les États-Unis n'est pas à exclure.

En outre, le Canada devrait s'engager dans deux différends avec le Mexique. Le premier a trait aux politiques mexicaines d'étatisation dans le domaine énergétique et minier, menaçant de nombreux investissements canadiens. Le second a trait à l'interdiction de l'utilisation de maïs OGM pour l'alimentation humaine par le Mexique. Le Canada n'exporte pas de maïs OGM, mais il s'est joint aux consultations initiées par les États-Unis afin d'éviter que le Mexique n'étende cette politique à d'autres denrées agricoles, p. ex. le canola.

Du côté de l'arbitrage investisseur-État, il sera intéressant de suivre le différend entre Keystone XL et le gouvernement américain. En effet, les États-Unis ont soulevé des exceptions à la compétence des arbitres, estimant que l'investissement de Keystone n'est pas couvert par la clause de temporisation (sunset) de l'ALÉNA/ACÉUM comme les États-Unis ont mis fin au projet après l'extinction de l'ALÉNA.

Chine

Les entreprises canadiennes actives en Chine devraient jouer de prudence, et d'autant plus si elles ont des activités aux États-Unis. En effet, la Chine a établi une liste des «Unreliable entities», y ayant pour l'heure inscrit deux compagnies américaines actives dans l'aérospatial et le secteur de la défense. La mesure est perçue comme une réponse à l'«Entity List» américaine. Certains observateurs chinois ont par ailleurs appelé à y inscrire toutes les entreprises occidentales qui se conformeraient aux sanctions américaines. Dans la même veine, la Chine pourrait mettre en place des restrictions à l'exportation de matériel électronique en riposte à des mesures semblables prises par les États-Unis.

Il sera également intéressant de suivre l'analyse des groupes spéciaux de l'OMC établis à la demande de l'Union européenne et mettant en cause le blocus commercial chinois à l'encontre de la Lituanie (ouverture d'une représentation taiwanaise) et de la protection de la propriété intellectuelle en Chine.

États-Unis

Du côté des États-Unis, il convient de rappeler que le

Canada n'a pas obtenu d'exemption pour ses entreprises en vertu du «Buy America Act» (BAA). L'exigence de contenu américain pour les projets financés est de 100 % pour les matériaux de construction et de 55 % pour le reste. Les entreprises canadiennes peuvent toutefois se qualifier s'il est démontré que l'utilisation d'un produit américain entraînerait un surcoût d'au moins 25 %. Le Canada a également mis en place diverses mesures dans son récent budget pour appuyer les entreprises affectées. Du côté de l'«Inflation Reduction Act» (IRA), les constructeurs automobiles et de batteries canadiens devraient bénéficier de cette manne contrairement aux autres entreprises d'autres secteurs. Au titre de cette loi, les véhicules dont les batteries sont fabriquées à partir d'un certain pourcentage de minéraux critiques américains ou provenant d'un partenaire de libre-échange sont éligibles à des subventions. Le Japon a conclu un accord sectoriel et l'UE et le Royaume-Uni négocient avec les États-Unis.

Enfin, une décision de la Cour suprême américaine pourrait avoir des répercussions sur le Canada, la Cour ayant jugé que l'État de la Californie pouvait interdire la vente de porc «confiné de façon cruelle», pour des raisons environnementales et de bien-être animal. Cela peut être licite en droit américain, mais contrevient probablement au droit de l'OMC qui ne permet pas de prendre en compte la façon dont un bien a été produit. Le débat quant à la prise en compte des modes de production a cours depuis plusieurs années en lien avec la protection de l'environnement. Il sera intéressant de voir si ce motif de discrimination sera retenu en droit commercial international.

Union européenne

L'UE vient de signer un accord de libre-échange avec la Nouvelle Zélande qui contient des engagements ambitieux en matière environnementale.

Le brevet unitaire vient de prendre effet le 1er juin 2023 dans les 17 États membres de l'UE qui participent à la coopération renforcée et qui ont ratifié l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet. Il est à prévoir que d'autres États de l'UE vont ratifier cet Accord au cours des prochaines années, de sorte qu'à terme, ce brevet européen permettra d'obtenir une protection dans 25 États membres de l'UE par le biais du dépôt d'une seule demande auprès de l'Office européen des brevets. Par ailleurs, l'UE a publié un projet de régulation qui faciliterait la mise

en place de licences obligatoires en cas de crises (par exemple en lien avec le Covid). La régulation serait entre autres applicable aux brevets pharmaceutiques et aux brevets en cours d'examen.

Sur le plan des mesures anti-déforestation, les producteurs de bois canadien devront avoir à l'œil la nouvelle loi européenne en la matière comme ils auront des obligations de déclaration supplémentaires. Si le Canada est classé comme pays à risque élevé ou moyen, le fardeau pourrait s'avérer important. Le Canada n'a pas réussi à faire exclure les forêts boréales comme il avait réussi à le faire en lien avec des lois anti-déforestations adoptées par New York et la Californie. D'autres États comme la Malaisie et l'Indonésie ont déjà mis en place des mesures de rétorsion.

Le nouveau Règlement relatif aux subventions étrangères de l'UE entrera en vigueur en juillet, les entreprises étrangères actives dans l'UE et recevant des subventions pourraient donc se retrouver dans le viseur des autorités européennes. Il faudra aussi suivre le développement du «Green Deal Industrial Plan» qui se veut une réponse à l'IRA américain. Enfin, l'UE à l'instar des États-Unis et du Canada devrait interdire les équipements 5G de Huawei et d'autres compagnies présentant des risques en raison de liens avec des gouvernements étrangers.

Il est également à noter que le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières sera mis en œuvre à partir du 1er octobre et que les

exportateurs de certains biens (p. ex. acier, aluminium, engrais, etc.) auront des obligations de déclaration pendant la période de transition, puis devront s'acquitter d'une taxe carbone. Il est fort probable que la Chine et d'autres États en développement contestent ce mécanisme à l'OMC. Le Canada pourrait en théorie bénéficier d'un accord de reconnaissance si son marché du carbone est jugé équivalent.

Sécurité nationale

Les débats entourant les exceptions de sécurité nationale dans les accords commerciaux se poursuivent. En effet, les États-Unis ne se conforment toujours pas aux critères d'invocation donnés par l'OMC. Il sera intéressant de lire le rapport du groupe spécial établi à la demande de la Russie à l'encontre des tarifs américains sur l'acier et l'aluminium. Il devrait s'agir du seul cas où l'OMC donne raison aux États-Unis dont les tarifs à l'encontre d'autres États ont déjà été jugés illicites.

L'interprétation donnée à cette exception est d'une importance capitale, la représentante américaine au commerce ayant récemment indiqué qu'une réinterprétation conforme à la

vision américaine était essentielle pour que les États-Unis cessent de bloquer l'Organe d'appel. Les États-Unis devraient ainsi tenter de faire adopter une interprétation authentique par les membres de l'OMC, mais sans chance véritable de succès considérant l'opposition des autres membres face à une interprétation qui rendrait la conduite de relations commerciales fort imprévisible.

Organisation mondiale du commerce

La deuxième moitié de 2023 sera également l'occasion de certains progrès à l'OMC. D'abord, plus de 110 membres de l'OMC devraient arriver à finaliser un Accord sur la facilitation de l'investissement, les points litigieux ayant été mis de côté. Il y aura ensuite des progrès dans les négociations sur la pollution plastique auxquelles participent 75 membres représentant 75 % du commerce mondial. Ces membres devraient présenter un accord préliminaire d'ici février 2024. Les négociations sur le commerce numérique progressent également, l'objectif des 88 membres participant aux négociations étant de les terminer d'ici fin 2023. Il faudra également suivre les négociations sur les transmissions électroniques, les



Fournisseur membre du regroupement LexClub™

pgvmedia
pgvmedia.com

imprimeur

514 845 3522

membres maintenant pour l'heure un moratoire sur les droits de douane. Ce moratoire est de plus en plus remis en question par les États en développement. Les membres devraient parvenir à un accord d'ici février 2024.

Les ratifications de l'Accord sur les subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée progressent, le Canada et les États-Unis ayant notamment soumis leurs instruments de ratification. L'accord entrera en vigueur une fois que 2/3 des membres de l'OMC l'auront ratifié. La deuxième partie des négociations a également débuté, celles-ci devraient se dérouler rondement, car à défaut de parvenir à un accord définitif d'ici 4 ans, le premier accord prendra fin. Cette deuxième partie doit réglementer la pêche en général afin de protéger les stocks et poissons et assurer leur pérennité.

Deux nouveaux États, le Timor-Leste et les Comores devraient se joindre à l'OMC d'ici la prochaine conférence ministérielle début 2024. Le processus d'accession de l'Ouzbékistan continuera d'enregistrer des progrès, de même que celui d'autres pays dans la région, l'Azerbaïdjan ayant relancé les négociations et le Turkménistan ayant annoncé engager un processus d'accession.

Du côté du règlement des différends, les États-Unis continuent à bloquer l'Organe d'appel, mais le Japon a rejoint l'AMPA en raison d'un différend en cours avec la Chine.

Fiscalité internationale

L'OCDE a publié un guide technique afin de faciliter la mise en œuvre de l'impôt minimum effectif de 15% (le deuxième pilier de l'accord). La mise en œuvre de l'accord progresse, des pays comme la Corée et Royaume-Uni commenceront à l'appliquer dès 2023, alors que l'UE laisse à ses membres jusqu'à la fin de l'année afin d'inclure l'impôt dans leur droit interne et que d'autres États comme la Suisse l'ont adopté par référendum. Le Canada devrait annoncer son plan de mise en œuvre d'ici fin 2023.

Conseils pratiques CMKZ

Compte tenu de ces développements anticipés, les entreprises canadiennes auront avantage à :

- Suivre de près les négociations commerciales entre

le Canada et l'Inde afin de profiter des occasions qui s'offriront à elles des suites de la conclusion de cet accord ;

- Faire preuve d'une prudence accrue au moment d'importer des intrants ou de vendre des produits en provenance de pays où se pratiquent le travail forcé et le travail des enfants ;
- Porter attention aux différends commerciaux dans lesquels le Canada est engagé, notamment en ce qui concerne les entreprises actives dans le secteur agricole et dans les secteurs miniers et de l'énergie ;
- Avoir à l'œil le développement de normes basées sur les procédés de fabrication aux États-Unis, notamment dans le secteur de la production de viande en raison de nouvelles lois sur le bien-être animal dans certains États américains ;
- Demeurer vigilantes si elles exercent des activités à la fois en Chine et aux États-Unis en raison de l'existence de l'« Entity List » américaine et de la liste des « Unreliable entities » chinoise, ainsi qu'en Russie ;
- Suivre le déroulement des programmes américains comme l'IRA et le BAA afin de voir si leurs produits ou services se qualifient et trouver des stratégies afin de profiter au maximum de cette manne financière ;
- Prendre avantage du brevet européen unitaire et porter attention aux développements en UE relatifs aux licences obligatoires applicables aux brevets pharmaceutiques ;
- S'assurer que le bois qu'elles produisent et exportent en Europe n'est pas issu de la déforestation telle que définie par l'Union européenne ;
- Être préparées à assumer de nouvelles obligations de déclaration en lien avec la teneur carbone de certains produits exportés dans l'Union européenne comme l'acier, l'aluminium ou les engrais ;
- Vérifier que les subventions reçues, le cas échéant, ne soient pas en contravention avec les nouvelles règles européennes pour les entreprises actives dans ce marché ;
- Être prêtes au relèvement général de l'imposition corporative pour les entreprises n'étant pas déjà sujettes à un impôt corporatif de 15 %.

Pour plus d'informations sur ces développements et sur l'impact potentiel qu'ils peuvent avoir sur vos activités, n'hésitez pas à contacter [Bernard Colas](#) ou l'un de nos autres [avocat\(e\)s de CMKZ](#) spécialisés en droit du commerce international.

L'ex-patron de la SAAQ, Denis Marsolais, chargé de désengorger les palais de justice

Source: Le Journal de Montréal

Dégoûté après le fiasco de l'hiver dernier, l'ex-patron de la SAAQ s'est fait confier un ambitieux nouveau mandat : désengorger les palais de justice du Québec.

Denis Marsolais a été remercié par le gouvernement caquiste au mois d'avril à la suite du déploiement catastrophique du portail numérique SAAQclic. Après une fermeture des bureaux de la société d'État pendant trois semaines, les Québécois s'étaient butés à de nombreux problèmes techniques et à de longues files d'attente à l'extérieur, en plein hiver.

D'abord envoyé au Conseil exécutif, M. Marsolais vient d'être affecté au ministère de la Justice afin d'«appuyer le sous-ministre dans les mandats en lien avec la réduction des délais en matière criminelle et pénale». Le mandarin de l'État conserve son salaire de l'époque à la SAAQ, soit 253 942\$ annuellement.

Il sera responsable de la Table Justice-Québec, un forum qui réunit les principaux acteurs du milieu juridique et dont les travaux ont repris après la récente entente entre le ministre Simon Jolin-Barrette et juge en chef de la Cour du Québec, Lucie Rondeau.

Cet accord, survenu après des mois d'affrontement entre les pouvoirs exécutif et judiciaire, prévoit la création de 14 nouveaux postes de juges et une augmentation de la cadence du côté de la magistrature.



Denis Marsolais

La Table devra maintenant identifier et mettre en œuvre les mesures qui permettront «de favoriser l'accès à la justice et de contribuer à la réduction des délais».

Passage difficile à la SAAQ

Pour expliquer le congédiement de Denis Marsolais, en avril dernier, la ministre des Transports, Geneviève Guilbault, avait déclaré qu'un PDG doit livrer les services aux citoyens et que ceux-ci avaient «été altérés».

«Le gros problème qu'on a vécu, c'est le fait que les dirigeants de la SAAQ – et on a changé le président – n'ont pas prévu, lors de la réouverture, qu'il y ait plus de personnel parce que, de toute évidence, après trois semaines, il fallait s'attendre à une plus grande affluence», avait résumé à son tour le premier ministre François Legault lors de son bilan de fin de session, début juin.

Confiance

Le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, est convaincu que M. Marsolais, malgré ses récents déboires, est l'homme de la situation. Le haut fonctionnaire, fait-il valoir, a une longue feuille de route.

Denis Marsolais sera d'ailleurs en territoire connu: il a été sous-ministre à la Justice, un ministère où il est revenu quelques années plus tard pour gérer la modernisation de la Justice, en plus d'avoir été président de la Chambre des notaires.

«Il connaît très bien le domaine juridique et on est très heureux de l'accueillir au ministère de la Justice. C'est quelqu'un qui est compétent, qui est travaillant, surtout», dit M. Jolin-Barrette.

«Alors, il est arrivé certaines difficultés à la SAAQ que tout le monde connaît, mais il a pleinement ma confiance», ajoute le ministre.

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) a le plaisir d'annoncer la nomination de Vincent Frenette au poste d'associé directeur du bureau de Montréal, avec effet le 1er juillet 2023.



Vincent Frenette

Vincent, à titre d'associé directeur régional, verra à l'atteinte des objectifs stratégiques de son bureau et à la prestation d'un service exceptionnel à tous ses clients, en plus d'intégrer le Comité de gestion national. La pratique de Vincent l'amène à jouer un rôle de conseiller de confiance auprès de ses clients dans une variété de dossiers touchant les services financiers et le droit des sociétés. Il se concentre plus particulièrement sur le financement des entreprises, représentant surtout des prêteurs (y compris toutes les grandes banques canadiennes); il agit aussi pour le compte d'emprunteurs dans le cadre du financement de sociétés ouvertes et fermées, notamment par voie d'opérations consortiales. Riche de plus de 25 années d'expérience, Vincent s'est forgé une réputation d'excellence grâce à son approche pragmatique, efficace et axée sur les résultats.

Vincent continuera à exercer le droit et à honorer ses autres engagements professionnels. Il succède à André Dufour, qui a été associé directeur à Montréal ces six dernières années.

Me Norman Montcalm après 50 ans et demi de pratique, retraite bien méritée



Norman Montcalm

J'ai pris ma retraite du Barreau du Québec le 31 mars 2023 après 50.5 années de pratique comme avocat successivement à Hydro-Québec du 10 octobre 1972 à avril 1979, puis chez Civitas-Radiomutuel jusqu'à la fin 1982, ensuite chez Imasco-Imperial Tobacco jusqu'à la fin 1989 où j'ai été avocat et ensuite Secrétaire corporatif. Puis le grand saut vers la pratique privée, d'abord un peu plus d'un an chez Beaupre-Trudeau, ensuite 6 ans chez Legault-Longtin. Prochaine étape: l'ouverture de mon propre cabinet Lamarre, Linteau-Montalm de 1998 à 2019, alors que j'ai délaissé le centre-ville de Montréal pour ouvrir mon cabinet solo à Laval jusqu'au 31 mars dernier. Tout au long de ma carrière, j'ai oeuvré en droit commercial et corporatif, litiges de toutes natures, lobbying et/ou relations gouvernementales, droit du travail et j'en passe. J'ai adoré la pratique du droit et j'essayais toujours de trouver une solution pratique pour éviter les litiges... mais je n'ai pas toujours réussi. J'ai toujours pensé que 2 ou 3 avocats(es) intelligents valaient mieux que n'importe quel juge pour trouver des solutions... J'ai trouvé très dur de cesser la pratique, je m'y habitue de mieux en mieux, mais j'ai pensé que j'avais fait une assez bonne et longue contribution et suis très fier de ma carrière et du réseau de clients, amis et confrères que j'ai pu tisser. Il y a aussi le fait qu'avec l'âge et la fatigue aidant, l'énergie diminuait.

La Loi sur la protection des renseignements personnels (loi 25) fait des victimes mais crée de nouvelles relations

Le 4 juillet dernier, le Réseau juridique du Québec (www.avocat.qc.ca) a annoncé la fin de son « Répertoire détaillé des avocats du Québec », un outil de recherche d'avocats pour les citoyens et le monde des affaires. Mis en ligne en 1997, le Répertoire comprenait les 28,000 avocats du Québec et des millions de recherches y ont été effectuées au fil des ans.

Cette décision découle des changements réglementaires imposés par la Loi sur la protection des renseignements personnels qui aurait obligé la société à obtenir le consentement de tous les membres du Barreau du Québec. « Un tel travail aurait été inconcevable considérant les dizaines de milliers d'avocats et les contraintes au niveau des communications permises et non, » précise Marc Gélinas, avocat et fondateur du Réseau juridique.

Tout n'est cependant pas perdu pour les justiciables et pour les avocats qui ont pu profiter de cet outil relationnel. Le Réseau juridique est ainsi heureux d'annoncer le début d'une nouvelle collaboration avec JuriGo.ca, un service de référence d'avocats en ligne. La plateforme innovante de JuriGo.ca facilite la mise en relation entre les justiciables et des avocats compétents et fiables, tout en respectant scrupuleusement les exigences légales en matière de secret professionnel et de protection des renseignements personnels.

« Cette collaboration permettra à JuriGo.ca d'augmenter sa visibilité en profitant du million de visiteurs du Réseau juridique » explique Philippe Roberge, avocat et président de JuriGo.ca. « Directement à partir du Réseau juridique, les utilisateurs pourront facilement naviguer sur la plateforme, définir leurs critères de recherche, et recevoir gratuitement des recommandations pertinentes en fonction de leurs besoins juridiques spécifiques. »



Danielle Mongeon

Secrétaire générale de la Commission des services juridiques

Gatineau, Québec, Canada · [Coordonnées](#)

[Cliquez-ici](#) pour son profil Linked-in



Action pour un accès gratuit et universel aux produits menstruels – Journée mondiale pour la santé des femmes et pour la santé menstruelle

Journée mondiale pour la santé des femmes et pour la santé menstruelle

Le 28 mai dernier, des manifestantes ont exigé la fin de la précarité menstruelle et revendiqué l'accès à des produits menstruels gratuits. Elles ont profité de la Journée mondiale d'action pour la santé des femmes et de la Journée pour la santé menstruelle pour rappeler à la ministre responsable de la Condition féminine Martine Biron sa responsabilité de faire de la lutte contre la précarité menstruelle une priorité. Il est inacceptable que quiconque au Québec puisse manquer de produits menstruels. C'est une question d'égalité, de dignité et de santé publique!

La précarité menstruelle

De la puberté à la ménopause, soit pendant 38 ans environ, les femmes et les personnes menstruées consacrent, en moyenne, 6000 \$ à l'achat de produits menstruels. Une somme qu'une personne sur trois au Canada peine à assumer et que les personnes non menstruées peuvent utiliser pour l'achat d'autres produits répondant aux besoins essentiels tels que le loyer et la nourriture ou investir dans leur éducation et leurs loisirs.

Des femmes et des personnes menstruées doivent faire des sacrifices concernant leur éducation ou leurs activités par manque de produits menstruels et de soutien. Au Canada, 1 femme sur 7 âgées de 16 à 24 ans a raté des journées d'école en raison d'un problème d'accès à des produits menstruels. Une forte majorité de femmes (81,2 %) ne peuvent trouver de produits menstruels à leur disposition sur leur lieu de travail ou dans leur établissement d'enseignement. La perspective d'avoir

ses menstruations de manière inattendue peut susciter de l'anxiété, du stress, de la honte, de l'exclusion.

« Il est inacceptable qu'en 2023, les femmes et les personnes menstruées doivent encore se tourner vers des moyens alternatifs pour se protéger. Certaines n'ont d'autre choix que d'utiliser des tampons pour une durée plus longue que celle recommandée, s'exposant davantage au syndrome du choc toxique », mentionne Marie-Anik Shoiry de l'organisme Vide ta sacoche, membre du Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale.

Pour un accès gratuit et universel aux produits menstruels

Il est temps que le gouvernement assure l'accès à des produits menstruels gratuits et de qualité, exempts de substances nocives. Que ce soit sur les lieux d'enseignement et de travail, dans les lieux fréquentés par les personnes en situation d'itinérance, dans les édifices publics tels que les hôpitaux, les prisons, les bibliothèques, les centres de loisirs, les centres communautaires, les piscines, toute personne doit avoir accès à des produits menstruels gratuits. « Il est fini le temps d'enrouler du papier de toilette dans la culotte, du tampon que l'on porte trop longtemps ou de l'anxiété liée à l'arrivée des menstruations! Il ne viendrait à l'idée de personne de se balader avec son propre rouleau de papier de toilette, alors pourquoi devoir le faire avec nos serviettes sanitaires? », s'indigne Élise Brunot du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes.

[Cliquez ici](#) pour lire la suite

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Mission accomplie pour Me Jean-Pierre Ménard, expert en litige en droit de la santé

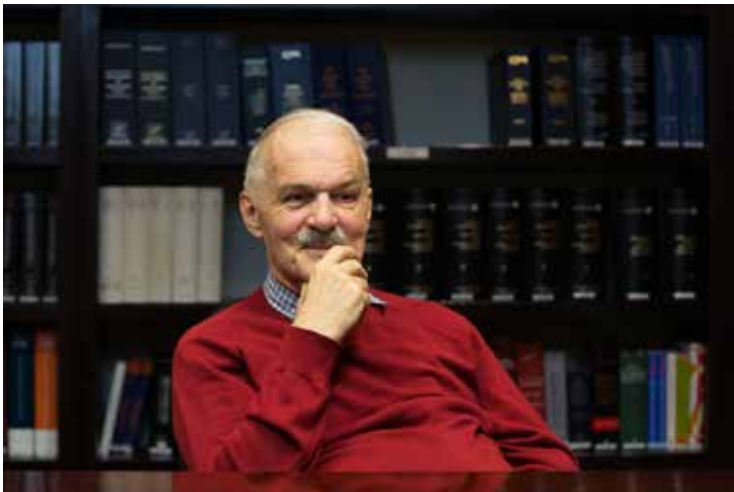


Photo : Editions La Presse

Le magazine Le Monde Juridique rend hommage à Me Jean-Pierre Ménard, lors d'un dîner au Club Saint-James de Montréal, le jeudi, 21 septembre 2023 à 18 heures.

Me Ménard a joué un rôle important en droit de la santé au Québec, axe principal de sa pratique comme avocat de litige et comme professeur à l'université. Le cabinet Ménard Martin s'est taillé une réputation enviable dans ce secteur et a joué un rôle primordial pour assurer la fin de la vie dans la dignité aux patients qui le souhaitent.

Joignez-vous à nous pour célébrer la carrière de Me Ménard.

Réservez vos places rapidement car elles sont limitées.

Le coût du billet est de 350 dollars plus taxes. Une table de dix convives coûte 3500 dollars plus taxes.


Transmettre votre paiement par chèque à l'ordre de Le Monde Juridique Inc. ou par virement bancaire suite à votre réservation.

Au plaisir de vous voir.

L'Editeur,
André Gagnon

Le Monde Juridique

642, rue Pierre-Tétreault, Montréal (Québec) Canada H1L 4Y5

Tél. 514-353-3549 | agmonde@videotron.ca | www.lemondejuridique.com |  Le Monde Juridique



Le Monde Juridique The Montreal Lawyer Le monde professionnel

Les dernières actualités



4 août 2023
Me Caroline Blache est nommée présidente du conseil d'administration du CAIJ!

Le CAIJ est heureux d'annoncer l'élection de Me Caroline Blache à titre de présidente du conseil d'administration. Me Caroline Blache a été désignée en juin 2021 par l'Association des avocates et avocats de province pour agir à titre d'administratrice au sein du conseil d'administration du CAIJ. Depuis 2012, Me Blache est la directrice générale du Centre communautaire juridique [...]

[Lire la suite](#)



3 août 2023
Nouvel associé directeur de BLG Montréal, Me Vincent Fréchette

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) a le plaisir d'annoncer la nomination de Vincent Fréchette au poste d'associé directeur du bureau de Montréal, avec effet le 1er juillet 2023. Vincent, à titre d'associé directeur régional, verra à l'atteinte des objectifs stratégiques de son bureau et à la prestation d'un service exceptionnel à tous ses clients, en plus [...]

[Lire la suite](#)



26 juillet 2023
Mission accomplie pour Me Jean-Pierre Ménard, expert en litige en droit de la santé

PHOTO : Source Éditions La Presse Le magazine Le Monde Juridique rend hommage à Me Jean-Pierre Ménard, lors d'un dîner au Club Saint-James de Montréal, le jeudi, 21 septembre 2023 à 18 heures. Me Ménard a joué un rôle important en droit de la santé au Québec, axe principal de sa pratique

comme avocat de litige et comme [...]

[Lire la suite](#)

Dernières parutions



28 mars 2023
Volume 27, numéro 3

[Lire la suite](#)

News Highlights

26 juillet 2023
Voici le Conseil des ministres du gouvernement de Justin Trudeau

Le très honorable Justin Trudeau Premier ministre du Canada L'honorable Chrystia Freeland Vice-première ministre et ministre des Finances L'honorable Anita Anand Présidente du Conseil du Trésor L'honorable Gary Anandiasangase Ministre des Relations Couronne-Autochtones L'honorable Terry Beech Ministre des Services aux citoyens L'honorable Marie-Claude Bibeau Ministre du Revenu national L'honorable Bill Blair Ministre de la Défense [...]

[Read more](#)



28 juin 2023
John Luman Smith, United States Department of Justice

John Luman Smith (born June 5, 1969) is an American attorney who has served in the United States Department of Justice (DOJ) as an assistant United States Attorney, acting United States Attorney, and head of the department's Public Integrity Section. He was also the chief prosecutor at the Kosovo Specialist Chambers, an international tribunal at [...]

[Read more](#)



15 juin 2023
Attorney General James Secures \$6.9 Million from Bayer and Monsanto for False Advertising of Roundup® Weedkillers

Bayer CropScience and Monsanto Allegedly Falsely Claimed Certain Roundup® Consumer Products Were Safe and Non-Toxic, Violating an Agreement with OAG New York Attorney General Letitia James today announced a settlement with Bayer CropScience LP (Bayer) and Monsanto Company (Monsanto) for allegedly making false and misleading claims regarding the safety of certain Roundup® consumer weedkillers. Bayer and Monsanto [...]

[Read more](#)

Latest Release



4 avril 2023
Volume 5, number 5

[Read more](#)